

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

## COMPOSITEUR / INTERPRÈTE

*Relatif à la commande et l'exploitation d'une œuvre musicale originale*

Version 2026

---

### **Entre les soussignés**

#### **Le Compositeur :**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

SIRET / SACEM n° : \_\_\_\_\_

Ci-après désigné « **le Compositeur** »

#### **L'Interprète (ou Commanditaire) :**

Nom / Raison sociale : \_\_\_\_\_

Représenté par : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

Ci-après désigné « **l'Interprète** »

Il a été convenu ce qui suit :

---

### **Article 1 — Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Compositeur s'engage à créer et livrer une œuvre musicale originale à la demande de l'Interprète, et les droits d'exploitation accordés à ce dernier sur ladite œuvre.

### **Article 2 — Description de la commande**

Titre provisoire de l'œuvre : \_\_\_\_\_

Durée approximative souhaitée : \_\_\_\_\_

Style / Genre musical : \_\_\_\_\_

Instrumentation / Format de livraison : \_\_\_\_\_

Usage prévu : \_\_\_\_\_

Un brief détaillé est joint en annexe au présent contrat :  Oui  Non

### **Article 3 — Délais et livraison**

Le Compositeur s'engage à livrer une première version de l'œuvre au plus tard le :

\_\_\_\_\_

Nombre de révisions incluses dans le prix convenu : \_\_\_\_\_

Au-delà de ce nombre, chaque révision supplémentaire fera l'objet d'un devis distinct.

Format(s) de livraison :  Stéréo WAV 24bit/44.1kHz  MP3 320kbps  Stems séparés

Session DAW  Autre : \_\_\_\_\_

### **Article 4 — Rémunération et conditions de paiement**

En contrepartie de la création et de la livraison de l'œuvre, l'Interprète versera au Compositeur la somme forfaitaire de :

\_\_\_\_\_ euros TTC

Modalités :

Paiement intégral à la commande

Acompte de \_\_\_\_\_ % à la commande — solde à la livraison

Paiement intégral à la livraison

Tout retard de paiement supérieur à 30 jours entraîne la suspension des droits d'exploitation accordés jusqu'au règlement complet. Des pénalités de retard au taux légal en vigueur s'appliquent automatiquement.

### **Article 5 — Droits cédés à l'Interprète**

Le Compositeur cède à l'Interprète, à titre \_\_\_\_\_ (*exclusif / non exclusif*), les droits d'exploitation suivants :

- Droit d'interprétation publique (concerts, spectacles)
- Droit de reproduction sur supports physiques (CD, vinyl...)
- Droit de diffusion numérique (streaming, téléchargement)
- Droit de synchronisation audiovisuelle (film, clip, publicité)
- Droit de diffusion radio / TV
- Autres : \_\_\_\_\_

Territoire : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

**La propriété intellectuelle de l'œuvre demeure entièrement au Compositeur. Seuls les droits d'exploitation listés ci-dessus sont cédés.**

### **Article 6 — Propriété des fichiers sources**

Les fichiers sources de l'œuvre (session DAW, stems, MIDI, samples) :

- Restent la propriété exclusive du Compositeur
- Sont livrés à l'Interprète dans le cadre de la présente commande, moyennant un supplément de :  
\_\_\_\_\_ euros TTC

La livraison des fichiers sources n'emporte pas cession des droits patrimoniaux au-delà de ce qui est prévu à l'Article 5.

### **Article 7 — Mentions obligatoires et crédit**

L'Interprète s'engage à mentionner le Compositeur selon les modalités suivantes :

Mention : \_\_\_\_\_

Supports concernés : \_\_\_\_\_

En cas de diffusion commerciale importante (film en salle, campagne nationale), l'Interprète informera le Compositeur par email dans un délai de 15 jours avant la diffusion.

### **Article 8 — Clause d'exploitation active et restitution des droits exclusifs**

Si la cession accordée est exclusive, l'Interprète s'engage à exploiter l'œuvre de façon effective et commerciale dans un délai de \_\_\_\_\_ à compter de la livraison de l'œuvre.

À défaut d'exploitation effective (commercialisation, diffusion publique, parution officielle) au terme de ce délai, l'exclusivité est automatiquement levée de plein droit, sans indemnité ni démarche

judiciaire nécessaire.

Le Compositeur recouvre alors la totale liberté de céder l'œuvre à d'autres parties, sans que cela constitue un manquement contractuel.

### **Article 9 — Modifications et adaptations de l'œuvre**

Toute modification, arrangement, adaptation ou dérivation de l'œuvre originale est soumis à l'accord écrit préalable du Compositeur.

En cas d'accord, les conditions financières d'une telle adaptation seront déterminées par un avenant au présent contrat.

### **Article 10 — Annulation de la commande**

En cas d'annulation par l'Interprète après la commande :

- Avant tout début de travail : remboursement intégral de l'acompte éventuel
- Après début des travaux, avant la première livraison : conservation de \_\_\_\_\_ % du montant total par le Compositeur, à titre d'indemnité d'occupation
- Après première livraison : aucun remboursement. Le Compositeur conserve l'intégralité du montant

### **Article 11 — Clause de Hardship (Imprévision)**

Si des événements économiques, technologiques ou réglementaires imprévisibles au moment de la signature venaient à modifier substantiellement l'équilibre des prestations définies au présent contrat, les parties s'engagent à se réunir dans un délai de 30 jours pour renégocier de bonne foi.

À défaut d'accord dans les 60 jours suivants, chaque partie peut demander la résiliation judiciaire du contrat.

### **Article 12 — Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les termes financiers du présent contrat, ainsi que tout élément du brief et du projet non rendu public par accord mutuel.

### **Article 13 — Droit applicable et juridiction**

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, les parties tenteront une résolution amiable avant toute action en justice.

À défaut, les litiges seront soumis au Tribunal compétent de : \_\_\_\_\_

---

Fait en deux exemplaires originaux, à \_\_\_\_\_, le

---

**Le Compositeur**

Nom : \_\_\_\_\_

**L'Interprète / Commanditaire**

Nom / Cachet société :

---

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

---

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

---

*Modèle de contrat rédigé conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français (articles L.131-1 à L.131-9) et au droit des contrats (articles 1195 et suivants du Code Civil pour la clause d'imprévision). Ce document constitue un modèle de base à adapter. Pour tout enjeu financier important, consultez un avocat spécialisé. — tutoriels-mao.com © 2026*